

# MUNICIPAL

## BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT

14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0 - Tél. : (418) 598-3368 - Téléc. : (418) 598-3369

26 octobre 2010

Volume 19 numéro 9

### FÊTE DE L'HALLOWEEN

Le dimanche 31 octobre prochain, les rues de la municipalité seront fréquentées par de nombreux enfants portant des costumes dont l'originalité n'a de limite que l'imagination. Malgré ces moments de plaisir, la municipalité de Saint-Aubert, conjointement avec le Service des Incendies et la Sûreté du Québec, invitent la population à faire preuve de prudence lorsqu'elle utilise les voies de circulation publiques.

**Pour les parents et les enfants**, il est recommandé de respecter les principales consignes de sécurité suivantes :

- 1- Porter des vêtements aux couleurs claires ou avec des bandes réfléchissantes afin de se rendre visible;
- 2- Fournir des déguisements courts pour éviter de trébucher;
- 3- Éviter de porter les masques et se maquiller en s'assurant de bien voir et de bien entendre;
- 4- Allumer une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible;
- 5- Informer ses parents de son trajet et de l'heure de son retour;
- 6- Sonner aux portes en groupe ou avec un adulte et attendre toujours à l'extérieur des maisons;
- 7- Parcourir un seul côté de la rue à la fois en utilisant les trottoirs ou les corridors délimités sur la chaussée par des lignes blanches et éviter de la traverser inutilement;
- 8- Traverser les rues aux intersections;
- 9- Refuser de s'approcher d'un véhicule et d'y monter sans la permission de ses parents;
- 10- Vérifier avec les parents les friandises reçues afin de s'assurer qu'elles peuvent être consommées sans danger.

**Pour les automobilistes**, il est recommandé de demeurer vigilants, particulièrement lors de cette soirée et d'appliquer les principales consignes suivantes:

- 1- Laisser les phares des véhicules allumés pour bien voir et être bien vus des piétons;
- 2- Diminuer la vitesse qui est habituellement de 30 km/hre sur les rues municipales du centre du village;
- 3- Respecter la signalisation routière.

*Afin de rappeler ces consignes de sécurité aux parents et aux enfants, des membres du Service des Incendies de la municipalité seront présents sur le terrain de l'Église, le dimanche 31 octobre prochain, de 17h00 à 19h00. Lors de cette visite, des friandises seront remises aux enfants. Venez les rencontrer en grand nombre!*

**BONNE FÊTE D'HALLOWEEN!**